
[Imprimer](#)

Innover pour réduire l'impact environnemental du Grand Paris express

Image

Un appel à projets afin d'identifier des solutions innovantes pour réduire l'impact environnemental du Grand Paris express a été lancé le 7 février 2022 par la Société du Grand Paris.

Après avoir présenté, en octobre dernier, un plan qui vise à réduire de 25 % supplémentaires les émissions de gaz à effet de serre liées à la construction du Grand Paris express, le maître d'ouvrage du futur métro vient de lancer un appel à projets qui vise à identifier de nouvelles solutions pour limiter l'impact environnemental du futur métro. Attendues jusqu'au 31 mars 2022, les propositions peuvent entrer dans un large champ : réduction des émissions de CO2, préservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau ou encore économie circulaire.

« Les candidats devront proposer des expérimentations d'innovations à fort bénéfice environnemental en lien avec les missions de la Société du Grand Paris », précise l'institution. L'appel à projets est ouvert aux groupements titulaires des marchés de travaux en phase d'exécution et aux autres acteurs comme les laboratoires de recherches, start-up, ETI, PME, etc.

24 mois d'expérimentation

Les lauréats, qui seront annoncés en avril prochain, seront sélectionnés en fonction du caractère innovant, de l'impact potentiel pour les chantiers, de la faisabilité technico-économique et de l'effet d'entraînement de l'écosystème de leur projet. La durée de mise en œuvre des expérimentations retenues, d'un maximum de 24 mois, « devra permettre de valider l'approche innovante de la solution et un impact environnemental quantifiable ». Les projets déposés devront, de plus, être déployables à grande échelle sur les chantiers du Grand Paris express, dans un délai de trois ans à partir de la validation des résultats.

Un budget de 2,5 millions d'euros est prévu, qui doit permettre de cofinancer les projets choisis à hauteur de 500 000 euros maximum. « La Société du Grand Paris s'engage à étudier le financement du déploiement sur les marchés actuellement en exécution, des projets dont l'efficacité est démontrée », signale-t-elle.